

Compte rendu de la 36ème réunion
du Comité d'Entreprise
du CFAI Alsace
Le 19 août 2011 de 09 h 40 à 11 h 30

PRESENTS :

Direction : M. François AECK, Mme Nathalie GROSS

Membre du CE : Marina HOST, David FERNANDEZ, Joël PETERSCHMITT

Membre suppléant et délégué syndicale : Fabrice SIMONKLEIN

Remarque : la direction a proposé le report de la réunion prévue le 12/07/2011 au 19/08/2011 dans un esprit constructif et pour favoriser le dialogue, les délégués du personnel ont accepté la proposition du report au mois suivant.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 30 juin 2011

Le compte-rendu sera approuvé lors de la prochaine réunion.

2) Les effectifs des salariés du CFAI

Le CFAI compte 69 salariés : soit 28 administratifs, 38 formateurs, 3 techniciens. Il n'y a plus d'apprenti à ce jour.

Embauches prévisionnelles :

* PERRI Nadège en contrat d'apprentissage pour une licence professionnelle « sécurité des biens et personnes » (du 01/09/11 au 31/07/12). Maître d'apprentissage : Aneta KRETZ.

* AMATO Maria : un remplacement est prévu prochainement pour son départ en congé de maternité.

3) Rentrée 2011

Les chiffres à ce jour ont l'air satisfaisants à l'exception de 2 inquiétudes :

- le nombre d'apprentis en BAC TU à Colmar
- les effectifs en BTS IRIS et ATI à Eckbolsheim

D'autre part, des actions vont être menées par le « développement » pour trouver des apprentis dans ces sections.

** Suite à la réunion de pré-rentree du 18/08, quelques informations sont consultables sur le « réseau intranet sous l'onglet informations de la Direction » du CFAI ALSACE.*

4) Point sur le dégrèvement d'heures et la charge de travail

*** Membres du C.H.S.C.T. (cas des formateurs)**

Les membres de la D.U.P. font également une proposition à la Direction : comme le code du travail prévoit 2 heures par mois pour assurer leurs missions, ils proposent d'enlever 24 heures de cours à l'année aux formateurs ayant un mandat C.H.S.C.T .

*** Délégation Unique du Personnel (cas des formateurs)**

Les membres de la D.U.P. font une proposition à la Direction : ils souhaitent pour exercer leurs missions comme le prévoit le code du travail, (ce qui représente 300 heures sur les 1710 heures annuel, soit 53,5% du temps de travail), qu'on leur enlève proportionnellement 165 heures de « face à face pédagogique » sur les 910 heures de cours à l'année à effectuer.

*** Formateurs**

Actuellement certains formateurs n'ont plus le temps nécessaire pour assurer certaines activités « annexes » à leurs missions (ex. : préparer la salle de laboratoire, passage des examens oraux en CCF (contrôle en cours de formation), du fait de l'évolution de la charge de travail).

Des propositions sont à l'étude et seront faites par les membres de la D.U.P. lors de la prochaine réunion.

5) Bilan CFAI 2010

Etant donné l'heure et les différents impératifs des membres du CE, le secrétaire de la D.U.P. demande à ce que la présentation du bilan se fasse à la prochaine réunion, ce qui est approuvé.

6) Points divers

*** Les vignettes « oranges » sont-elles remboursées par la mutuelle santé (U.R.P.I.M.E.E.C) ?**

- Oui, elles le sont depuis le 01/03/2011.

*** Est-il prévu un remboursement par la mutuelle santé pour les consultations chez certains spécialistes de la « médecine non conventionnelle » (ex. : ostéopathie, acupuncture) ?**

- La question sera abordée lors de la prochaine négociation avec « l'U.R.P.I.M.E.E.C ».

*** Où en est la procédure d'urgence du paiement des salaires ?**

- La procédure est toujours à l'étude.

Prochaine réunion CE : le 22 septembre 2011 au CFAI Alsace de Colmar à 9 h 00.

Le Secrétaire
Joël PETERSCHMITT